

Bandrélé, le 5 octobre 2014



à

Madame le vice-Recteur

Affaire suivie par M. Hourcade
Secrétaire général du SE-Unsa Mayotte
976@se-unsa.org
Tél : 06-39-22-26-16

Objet : non paiement des salaires des enseignants non titulaires du second degré

Madame le vice-Recteur,

Nous vous informons Madame le vice-Recteur de problèmes graves concernant la gestion des payes des contractuels en poste dans le second degré.

Nous avons alerté par mails et sur le site de la section nos collègues de s'assurer que leur PV d'installation avait bel et bien été signé avant le 4 octobre. En effet trop de contractuels se retrouvent sans paye fin août et fin septembre et il semblerait que leur dossier ne soit pas non plus traité pour la paye du mois d'octobre: c'est inadmissible.

Les premières réponses du service paye des non titulaires ont tenu responsables soit les agents eux-mêmes, soit les équipes de direction et leur secrétariat. Or après de nombreux recouplements, il s'avère que ce sont bien des retards non assumés du service de gestion paye du vice-Rectorat. Les PV ont bel et bien été envoyés dans les délais par les établissements.

Non seulement nos collègues se retrouvent plongés dans de graves difficultés financières dont ils ne sont en rien responsables, mais en plus les services ont des propos qui sèment la confusion dans les établissements : des secrétariats d'établissements se voient injustement accusés de ne pas avoir envoyé ces PV ; ceux-ci se retournent vers des contractuels remontés en les menaçant ; et dans d'autres cas, on frôle le pugilat entre contractuels et l'administration des établissements.

Bref, il est temps de remettre de l'ordre dans ce service afin que les collègues soient payés pour le travail qu'ils font auprès des élèves. Il est temps également de rappeler à l'ordre toutes les parties pour que chacun se calme et assume ses seules prérogatives: service du vice-Rectorat, administration des établissements, enseignants non titulaires.

Le SE-UNSA Mayotte demande à ce qu'une avance pour tous les collègues soit faite dans les plus brefs délais. Nous demandons également à ce que l'assistante sociale du vice-Rectorat dispose d'un fonds qui lui permette de venir en soutien des collègues en cessation de paiement.

Nous vous remercions Madame le vice-Recteur de l'attention que vous porterez à ce réel problème de gestion des personnels.

Eric Hourcade, secrétaire général du SE-Unsa Mayotte